



**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU
LOTISSEMENT BEAUPRE**

Siège: Chemin du Claux
29, Lotissement Beaupré
84120 PERTUIS
Tél: 04.90.79.51.46 Port: 06.25.81.42.17
<http://www.assobeaufre.123.fr>

**COMPTE RENDU de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du LOTISSEMENT BEAUPRE
15 juin 2018 - 20 heures 30**

Personnes présentes : 17
Pouvoirs : 5
(feuille de présence et pouvoirs joints au compte rendu)

Les points suivants ont été abordés :

- Poubelles

Les mêmes difficultés sont à déplorer, que ce soit au niveau des containers enterrés ou de notre local ; les incivilités continuent (cartons, pneus, végétaux, divers objets et autres déchets de toutes sortes). Lorsque les containers sont pleins, les gens déposent à même le sol les produits de recyclage et les sacs d'ordures ménagères. Civisme et vigilance sont demandés à tous les colotis et le recours à la déchetterie est encouragé.

- Vitesse

Il est rappelé que la vitesse dans le lotissement est limitée à 30 km/heures. Une réduction de la vitesse de circulation au sein du lotissement est globalement constatée.

Toutefois, une difficulté est signalée au niveau de l'entrée du lotissement par le bas du chemin du Claux, au niveau des deux résidences dont "les roches blanches" dont les véhicules débouchent sur la droite lorsque l'on monte la rue. Un courrier leur sera adressé ainsi qu'à la Mairie afin d'apprécier la possibilité de faire poser à la sortie de leur chemin un panneau STOP ou CEDEZ LE PASSAGE, afin d'éviter tout potentiel accident.

- Entretien général

Les colotis font part de leur satisfaction à ce titre.
Il est déploré la présence de nombreux mégots de cigarette ou/et mouchoirs sur les voiries et chemins et l'attention de tous est appelée à ce titre pour un civisme accru.

- Travaux à prévoir

- Un lampadaire en face du numéro 17 est à redresser. Un devis a été demandé et la solution la plus adaptée est en cours d'étude.

- Une borne d'éclairage de petite taille est sollicitée dans le chemin qui donne accès notamment aux lots 25 et 28. Un devis va être demandé. L'ensemble des colotis est favorable à cette installation puisqu'il s'agit du seul chemin sans issue non éclairé.

- **Bilan de la réfection des luminaires**

L'ensemble des colotis fait part de sa satisfaction quant aux travaux réalisés.

Ceux-ci se sont élevés à la somme de 6500 € et ont été financés sur les fonds de l'association.

- **Nuisances et vigilance des voisins**

Plusieurs cambriolages ou tentatives ont eu lieu au cours de l'été et du printemps 2017. Au printemps 2018, un véhicule a été fracturé en plein jour.

La vigilance de chacun est indispensable. En cas d'éléments suspects, **il ne faut pas hésiter** à contacter directement la **police municipale** ou la **gendarmerie** aux numéros directs suivants :

Police Municipale : 04.90.09.04.95

Gendarmerie : 04.90.77.98.00

- **Nouvelle numérotation**

Aucune nouvelle information n'a été donnée par la Mairie à ce titre concernant ce point abordé lors de la précédente assemblée générale.

Des difficultés d'échange de courriers entre voisins ou d'un lotissement à l'autre sont mises en avant par plusieurs colotis.

- **Montant des cotisations**

Les colotis décident de maintenir l'actuelle cotisation à 120 € annuels (60 € par semestre).

- **Les comptes de l'ASL**

Les cotisations actuelles (120 euros par an) sont recouvrées. Les comptes de l'ASL sont à disposition. A ce jour, il y a 19500 euros sur le livret et 3500 euros sur le compte courant.

- **Questions diverses :**

- Des nouveaux colotis sont arrivés cette année. Certains suggèrent qu'une information leur soit donnée à leur arrivée quant au nom du président de l'ASL et la composition du bureau de l'ASL. A ce titre, il est rappelé que sont membres du Bureau :

Roger CHIARAZZO, président, Bernard ELOY, Jean-Claude HUGUET, Valérie MOULLET, Emmanuel ROGE, Catherine BOUTY.

Il est également indiqué que les informations relatives au fonctionnement de l'ASL (cahier des charges, quittance de cotisation, derniers comptes rendus d'assemblée générale) sont en principe remis par le vendeur à l'acquéreur à chaque cession.

- Lors de la prochaine assemblée générale de 2019, l'élection du président sera de nouveau à l'ordre du jour, à l'expiration de son mandat de trois ans.

- **La séance est levée à 21 h45 heures pour laisser place au verre de l'amitié.**

Le Président
R Chiarazzo



La Secrétaire
C Bouty

